



ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Session du 10 juillet 2007

Durée 120 minutes

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de synthèse d'une durée de 120 minutes permet d'apprécier les aptitudes du candidat :

- à analyser des documents d'un dossier, en sélectionnant les informations essentielles ;
- à comprendre les problématiques abordées dans les documents et à synthétiser les informations les soutenant ;
- à exposer d'une façon claire et concise, en un maximum de 450 mots et 70 lignes, les idées-forces du dossier.

Le dossier est composé de quatre documents de type textes, tableaux, ou graphiques. Le dossier ne comporte pas d'intitulé. Il appartient au candidat de déterminer lui-même le ou les thèmes communs aux documents proposés en donnant un titre à la note de synthèse globale.

Règlement :

Pour cette épreuve, vous devez en 30 minutes, lire et analyser les documents du dossier remis.

Au terme de cette lecture de 30 minutes, vous avez :

1. 45 minutes pour répondre aux deux questions de synthèse partielle
2. 45 minutes pour rédiger une note de synthèse globale des documents du dossier.

La phase de lecture et de préparation : 30 minutes

Il est important durant cette phase de lecture de ne pas privilégier un document au détriment d'un autre. Il s'agit pour le candidat de lire et d'analyser tous les textes. Ce travail d'analyse demande beaucoup d'attention de vigilance et de rigueur quant à la sélection de l'information. L'analyse des documents doit être précise (ex : sources identifiées, citations exactes). A ce stade, le candidat doit faire un ou plusieurs recoupements entre les documents afin de mettre en évidence les différents aspects du problème abordé dans le dossier.

La phase de réponse aux questions de synthèse partielle :

45 minutes, 15 lignes et 100 mots maximum par question

Vous devez répondre aux deux questions ouvertes posées. Pour chacune des questions, vous devez préciser le ou les numéros de(s) document(s) qui vous auront permis de répondre. Cet aspect formel est important.

La phase de rédaction de l'exercice de synthèse globale :

45 minutes, 15 lignes et 100 mots maximum par partie

10 lignes et 50 mots maximum pour la conclusion

Enfin, vous devez rédiger, une note de synthèse à laquelle vous devez donner un titre (ce titre peut être le thème principal des documents). La structure de la note de synthèse globale devra être la suivante :

TITRE : 1 ligne PROBLÉMATIQUE : 2 lignes

1^{er} Sous-titre 1 : 1 ligne

2^e Sous-titre 2 : 1 ligne

• Conclusion : (50 mots)

La note de synthèse globale doit être brève, précise, structurée.

- **Brève** : elle ne doit pas excéder 250 mots.

- **Précise** : Son objet est d'énoncer ce que sont, selon vous, les idées-forces du dossier, et de traiter autour du thème principal, les arguments développés.
- **Structurée** : Il convient d'analyser les documents, d'en dégager les éléments essentiels puis de synthétiser ces éléments afin de dégager les points-clés du dossier aux fins de proposer une articulation des idées. Vous devez poser une problématique puis articuler vos idées en deux parties auxquelles vous attribuez un sous-titre.
Vous conclurez en exposant votre vision du problème.

Attention :

Une synthèse ne consiste pas à paraphraser ou à résumer successivement les documents.

Vous devez être vigilant quant à la qualité de l'expression écrite (style, grammaire, orthographe).

Notation

Les points seront répartis de la manière suivante :

Pour l'exercice de synthèse partielle noté sur 10 points (2 x 5 points) :

1. Identifier pour chaque question de synthèse partielle la problématique soulevée : **1 point**
2. Lire et exploiter les documents : **2 points**
Sélectionner dans les documents les idées pertinentes et s'y référer de manière explicite.
3. Formuler les idées avec concision et respecter les règles d'orthographe et de grammaire : **2 points**

Pour l'exercice de synthèse globale noté sur 10 points :

1. Introduire la problématique : **2 points**
Formuler un titre correspondant au thème général ;
Formuler la problématique.
2. Lire et exploiter les documents : **2 points**
Sélectionner les idées pertinentes selon la problématique.
Se référer de manière explicite aux documents. Il ne s'agit pas de recopier les documents. La paraphrase sera pénalisée. Si une partie d'un document est citée, elle doit l'être entre guillemets « ... ».
3. Organiser les idées générales : **2 points**
Formuler des sous-titres pour mettre en évidence le plan.
Confronter les documents et classer les idées dans chaque partie.
4. Rédiger : **2 points**
Formuler les idées avec concision tout en précisant pour chaque partie les documents utilisés et en respectant les règles d'orthographe et de grammaire
5. Conclure : **2 points**
Conclure brièvement sur le dossier tout en prenant position personnellement

ATTENTION : NE COMPOSER SUR LA FICHE DE REPONSE QU'APRES AVOIR ECRIT LA VERSION DEFINITIVE au BROUILLON

PREMIER TEXTE

DEUXIEME TEXTE

Le conflit du Darfour



Courrier International

Depuis son indépendance, en 1956, le Soudan a connu 2 guerres et 15 coups d'Etat. Le pays, composé de 600 ethnies, est divisé sur le plan religieux et marqué par des inégalités géographiques et économiques. Il reste le théâtre de nombreux conflits, dont celui du Darfour, qui a commencé en février 2003.

Cette région, située dans l'ouest du Soudan, est

composée de 3 Etats et peuplée de 5 à 7 millions d'habitants. Deux mouvements rebelles, l'Armée de libération du Soudan (SLA) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), combattent l'armée régulière et les milices arabes progouvernementales levées par Khartoum, décidé à mener une répression féroce en pratiquant la politique de la terre brûlée.

Les victimes directes sont les populations, obligées de fuir leurs villages détruits par l'armée et les miliciens. On décompte plus de 1 million de personnes déplacées et menacées par la famine. 120 000 d'entre elles sont réfugiées au Tchad voisin. Les difficultés d'accès rendent l'organisation des secours très délicate. Selon l'ONU, le conflit a causé l'une des pires crises humanitaires au monde.

Article extrait de www.courrierint.com

Soudan

Le Soudan, le plus grand pays d'Afrique, souffre de multiples divisions religieuses, ethniques et socio-économiques : entre Musulmans et Chrétiens, Arabes et Africains, nomades et sédentaires. Le triple conflit soudanais reflète ces fractures, accentuées par des luttes pour les ressources naturelles. Malgré la découverte de pétrole dans le sud du pays en 1978, le peuple soudanais est désespérément pauvre. La guerre civile qui a débuté en 1983, opposant les Musulmans du Nord aux Chrétiens du Sud, a causé 2 millions de morts. L'isolation grandissante du gouvernement central de Khartoum a fait du Soudan un cas classique d'Etat faible dans les années 1990, accueillant même Ossama Ben Laden avant la demande de son départ en 1996. Deux crises parallèles ont par ailleurs émergé : la présence de l'Armée de Résistance des Seigneurs d'Ouganda dans le Sud Soudan, qui cause des ravages des deux côtés de la frontière depuis des années ; et la crise dans la province occidentale du Darfour. ICG a régulièrement attiré l'attention sur le risque d'une crise humanitaire majeure au Darfour. Alors que la guerre Nord-Sud semble se terminer, la lutte pour les terres et le pouvoir au Darfour s'est intensifiée au tournant 2003-2004: La milice arabe Janjaweed, soutenue par le gouvernement, menant une politique de purification ethnique envers la population noire locale.

Article extrait de www.crisisgroup.org

TROISIEME TEXTE

Crise Soudan – Contexte

Le Darfour est situé dans l'Ouest du Soudan. Sa superficie est proche de celle de la France ou du Texas. Il a été durant plusieurs années le théâtre d'affrontements sporadiques entre des communautés de cultivateurs four, masalit et zaghawa notamment, et des groupes de nomades. Au cours de ces affrontements, de nombreuses personnes ont été tuées et des habitations ont été détruites ou pillées. Le gouvernement a attribué ces violences aux rivalités engendrées par la rareté des ressources.

En février 2003, un nouveau groupe d'opposition armé, l'Armée de libération du Soudan (ALS), a pris les armes contre le gouvernement, estimant qu'il ne protégeait pas suffisamment les habitants du Darfour et que cette région était marginalisée et sous-développée. Ce groupe armé était principalement soutenu par les cultivateurs de la région. Un autre groupe armé, le Mouvement justice et égalité (MJE), a fait son apparition peu après.

Le gouvernement soudanais a alors laissé les milices arabes connues sous le nom de *Janjawid* (terme signifiant hommes armés à cheval) s'attaquer librement aux villages, commettre des homicides, des viols, des enlèvements, détruire des habitations et d'autres biens, y compris des sources d'eau, et voler le bétail. Les forces gouvernementales ont parfois attaqué des villages en même temps que les *Janjawid*, et il est arrivé que des avions du gouvernement bombardent des villages immédiatement avant des incursions des *Janjawid*, ce qui incite à penser que ces attaques étaient coordonnées. Les liens entre les forces armées soudanaises et les *Janjawid* ne peuvent plus être mis en doute : les *Janjawid* portent à présent des uniformes fournis par l'armée.

[...]

Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées de force : elles ont dû fuir de chez elles en raison des opérations menées par les *Janjawid* et les forces gouvernementales. De vastes zones du Darfour ont ainsi été dépeuplées. Les Nations unies estiment que près deux million de personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur du Darfour. Elles ont fui leurs villages incendiés et ont généralement cherché refuge dans des villes ou des camps de la région, où elles vivent dans des conditions souvent très précaires. En outre, plus de 200000 se sont réfugiées au Tchad.

Une crise des droits humains

Le 5 mai 2006, un accord de paix a été signé entre le

gouvernement soudanais et un des groupes politiques armés du Darfour. Le 16 mai 2006, le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies (ONU) a décidé de déployer au Darfour une force de maintien de la paix de l'ONU pour aider les troupes de l'Union africaine (UA) à faire appliquer l'accord de paix.

L'UA n'a jusqu'à présent pas réussi à protéger efficacement les civils contre les attaques de groupes armés (en particulier celles menées par les *Janjawid*, milices soutenues par le gouvernement), qui se poursuivent en toute impunité.

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit déployer d'urgence une mission de l'ONU forte, autorisée à utiliser la force pour protéger les civils au Darfour.

Article extrait de <http://web.amnesty.org/pages/sdn-background-fra>

QUATRIÈME TEXTE

BRÈVE

Accord entre le Soudan et les Nations Unies
(28 décembre 2006)

La France salue l'accord écrit que vient de donner le président Bachir à la mise en oeuvre, dans les plus brefs délais, des mesures de soutien des Nations unies à la MUAS (AMIS) au Darfour, ainsi qu'au déploiement d'une force internationale hybride sous l'égide de l'Union africaine et des Nations unies.

La crise du Darfour

► Le processus de paix avec le Sud-Soudan semble avoir encouragé les populations du Darfour, également marginalisées, à prendre les armes (février 2003).

► Deux rébellions se sont alliées contre Khartoum : le Mouvement de Libération du Soudan (MLS), une rébellion souhaitant un meilleur partage des richesses, et le Mouvement Justice et Égalité (MJE), de tendance islamiste et ayant un agenda plus national. Le MLS s'est divisé en deux factions en 2005 (branches Minni Minawi et Abdul Wahid)

► Le conflit du Darfour a provoqué la plus importante crise humanitaire dans le monde aujourd'hui (probablement 300.000 morts - victimes d'attaques et de la très grave situation humanitaire - ; 1,85 million de déplacés ; 230.000 réfugiés au Tchad). Selon une commission d'enquête internationale mise en place par les Nations unies (R 1564) des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis dans le Darfour (en particulier par les milices janjawids). La Cour pénale internationale a été saisie du dossier par le Conseil de Sécurité des Nations unies (résolution 1593).

► Le conflit du Darfour est de nature à remettre en question l'ensemble du processus de paix au Soudan, et il est aussi susceptible de déstabiliser les pays voisins, notamment le Tchad.

► Après la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement soudanais et les deux mouvements rebelles, le 8 avril 2004, sous l'égide d'une médiation tchadienne, la situation sécuritaire s'était stabilisée, en partie grâce à la présence sur le terrain d'une importante mission d'observation du cessez-le-feu de l'Union africaine - l'AMIS- (7700 hommes) qui s'est déployée avec le soutien de la communauté internationale (notamment de l'Union européenne : soutien financier ; logistique ; en termes de planification).

► Depuis le mois de septembre 2005, on a pourtant assisté à une recrudescence des violations du cessez-le-feu : attaques des mouvements rebelles contre des positions gouvernementales et contre la mission africaine (5 morts) ; attaques des milices contre des positions rebelles, contre un camp de déplacés (35 morts) et contre une localité au Tchad (75 morts).

► Les négociations de paix d'Abuja sur le Darfour, laborieuses, ont débuté en août 2004 sous l'égide de l'Union africaine, et ont abouti en mai 2006 à un accord global, portant sur les aspects de sécurité, de partage du pouvoir et de partage des richesses. L'accord a été signé par le Gouvernement et par un des trois groupes rebelles (MLS branche Minni Minawi). Une partie des rebelles non signataires a organisé un nouveau mouvement (Front de rédemption national, NRF).

► L'accord n'a pas connu de début d'application et, depuis le mois d'août 2006, le Nord Darfour est à nouveau le théâtre d'affrontements violents, opposant le NRF et le gouvernement, qui a considérablement renforcé ses effectifs militaires au Darfour.

► Le 31 août 2006, le Conseil de sécurité, répondant à la demande de l'Union Africaine de passer la main, a adopté la résolution 1706, prévoyant un important déploiement de casques bleus au Darfour. Le gouvernement soudanais s'oppose à la mise en œuvre de cette résolution.

Article extrait de www.diplomatie.gouv.fr